

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20230406-D-25-2023-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, et le six du mois d'avril à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28 mars 2023, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Gilles GARDIENNET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Estelle TURAN (arrivée en retard et prend part au vote à partir de la délibération n°18/2023).

Absents excusés : /

Ont donné pouvoir : M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
M. Stéphane CHEVILLARD à M. Bruno BIDOYEN
Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN

Mme Lucie REYNAUD a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose de retirer une délibération à l'ordre du jour concernant :

- Habitat 70 – Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural non cadastré,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de retirer une délibération à l'ordre du jour.

CARTES AVANTAGES JEUNES 2023-2024

25/2023

En raison du coût significatif des matières premières et afin de garantir une continuité de services rendus aux jeunes, le Centre Info Jeunes de Haute-Saône a décidé de vendre, en point de vente, la carte 2023-2024 au tarif du 10 € contre 8 € les années précédentes.

Le Maire propose au conseil municipal de reconduire le dispositif Carte Avantages Jeunes pour l'année 2023/2024.

Il rappelle que depuis l'année 2014, le conseil municipal avait décidé de prendre en charge 50 % du prix de la carte pour les jeunes gens domiciliés dans la commune.

Après délibération le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge 50 % du prix de la carte (tarif unitaire : 9 €) pour les jeunes de Quincey jusqu'à 18 ans pour l'année 2023/2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **11 avril 2023**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance

Lucie REYNAUD



En Mairie, le **11 avril 2023**
Le Maire

Bruno BIDOYEN


